

COMMUNIQUÉ : PAS DE CINÉMA SANS DROITS SOCIAUX !!!

Au premier jour des deux journées de Commission Mixte Paritaire ouvertes hier, jeudi 27 juin, les opposants à l'extension de la Convention collective sont venus réaffirmer, avant de quitter la négociation, leur volonté de tout renégocier et finalement de ne rien négocier. Soucieux de maintenir le dialogue, nos organisations syndicales sont restées dans l'espoir de tenter une nouvelle fois de renouer un dialogue avant l'extension de la Convention collective prévue le 1^{er} juillet prochain.

Moins d'une heure après leur départ, les opposants multipliaient les interventions auprès de l'ensemble des Pouvoirs publics, en rappelant leur refus d'une Convention valablement négociée, et valablement conclue.

Cette absence n'a rien enlevé à la détermination des organisations syndicales de parvenir à l'extension de ce texte et dans cette perspective une déclaration d'intention trace les grandes lignes des discussions qui pourraient rapidement s'amorcer, dès la publication de l'Arrêté d'extension du texte signé le 19 janvier 2012.

Le moment est venu pour chacun de prendre ses responsabilités et de respecter les engagements pris.

Nous appelons dès aujourd'hui l'ensemble des professionnels du cinéma à se préparer à l'éventualité de toute forme d'action et de riposte en direction du Ministère de la Culture qui joue dans cette affaire, en ce faisant le porte-parole de producteurs qui revendiquent le droit de ne pas respecter la loi, un jeu qui participe à la politique du pire dans le cinéma.

Madame Filippetti prendrait une responsabilité particulière dans le traitement de ce dossier en retardant davantage encore l'extension de ce texte qui serait l'affichage de ce que nous dénonçons à savoir que «l'exception culturelle justifie l'exception sociale».

Le cinéma n'est pas une zone de non-droit, les représentants des producteurs hostiles à l'idée même d'un texte conventionnel dans le cinéma ne peuvent imposer leur conception de la loi qui va à l'encontre des fondamentaux du dialogue social et des principes du Code du travail. C'est le signal donné aujourd'hui et durant les deux jours qui viennent de s'écouler à travers les errements du Ministère de la Culture et de son Cabinet, et les professionnels du cinéma ne l'accepteront pas.

Dans le même temps nous n'hésiterions pas à défaut d'extension du texte à saisir dans les plus brefs délais la justice pour exiger et rappeler que la loi et le respect du Code du travail s'imposent aussi dans le cinéma, n'en déplaise au Ministère de la Culture.

PARIS, le 28 juin, le Conseil national du SPIAC-cgt.



14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS
Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20
Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org